

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

Commune de **BLOTZHEIM**

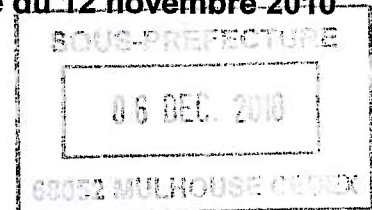
=====

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du conseil
municipal**

=====

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 20
Conseillers absents : 7
Procurations : 6

Séance du 12 novembre 2010



Sous la présidence de M. Jean-Paul **MEYER**, Maire,

Présents : Mmes & MM. Julien **ZIMMERMANN**, Lucien **GASSER**, Sandrine **SCHMITT**, Stefania **EHKIRCH** & Jean-Marc **HAAS**, adjoints.

Mmes & MM. Morand **OBERDORF**, Huguette **HASSEL**, Francis **CARNET**, Maurice **CARNOD**, Gilberte **BISCH**, Martine **LEFEBVRE**, Maryvonne **THUET**, Yves **MAURER**, Edith **BIXEL**, Pierre **STOFFELBACH**, Jocelyne **LIEBY**, Marie-Christine **PIRON**, Loïc **DOEBELIN**, Marie-Claude **JORDAN**, Pierre **HERZOG** & Fabien **HENGY**, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mmes & MM. Audrey **GOEPFERT**, Christine **LINDER**, Christophe **SCHLICHT**, Anne **MECKER** & Yolande **WINTZERITH**, conseillers municipaux.

PROCES-VERBAL SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2010
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOTZHEIM

1. Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme Sandrine **SCHMITT** en qualité de secrétaire de séance.
2. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'Avant-Projet Définitif fixant le nouveau coût global et prévisionnel de l'extension et du réaménagement de l'école maternelle Jeanne d'Arc (honoraires, frais d'études et frais divers imprévus compris) à environ 1.483.751,- € HT sachant que les marchés de travaux seront lancés en procédure adaptée, le plan de financement prévisionnel de l'opération, la signature de l'avenant N° 1 au marché de maîtrise d'œuvre portant la rémunération définitive du maître d'œuvre à 178.780,- € HT, autorise le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat (DGE 2011), du Conseil Régional d'Alsace ainsi que de tout autre financeur institutionnel pour le projet.

3. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à la régularisation d'écritures comptables à insérer dans une décision modificative N° 4 au budget primitif 2010 de la commune.

4. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cessation de la prise en charge par la commune de l'indemnité de logement de M. l'abbé Eric MAIER au presbytère de Hégenheim à compter du 1^{er} janvier 2011, entérine la décision du Maire de ne demander aucune participation aux 4 communes de la zone pastorale des trois frontières aux frais d'hébergement de M. le curé ZARZYCKI à Blotzheim et ~~autorise le Maire au versement de l'enveloppe financière de 2.076,- € à compter de l'exercice 2011 au conseil de Fabrique de Blotzheim.~~

5. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le programme technique détaillé élaboré par l'ADAUHR en vue du lancement du marché de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée dans le cadre de la création des nouveaux ateliers techniques ainsi que le plan de financement prévisionnel et sollicite les subventions auprès du Conseil Général et/ou auprès de tout autre financeur institutionnel.

6. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les nouvelles modalités d'exploitation du débit de boissons qui se tiendra à l'Hôtel de Ville du 15 au 22 novembre 2010 afin de pérenniser la licence IV appartenant à la commune et plus spécifiquement la liste des prix des boissons qui seront servies.

7. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à la signature des emprunts nécessaires au financement des projets d'investissement de la commune pour l'année 2010 auprès du Crédit Mutuel et de la Banque Populaire.

8. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la mise à disposition gratuite provisoire d'une parcelle communale au Casino Barrière pour la création de places de stationnement supplémentaires à proximité du Radar, charge le Maire de nommer un commissaire enquêteur et de procéder à une enquête publique préalable au déclassement de la parcelle du Radar et celle nouvellement créée en vue de cette mise à disposition du domaine public en domaine privé communal et autorise le Maire à la signature de toutes pièces utiles dans le cadre de cette procédure ainsi qu'à la prise en charge de tous les frais à intervenir, notamment les honoraires du géomètre et du commissaire enquêteur.

9. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour la passation de 2 conventions avec France Telecom pour les travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications au niveau de la rue du 6^{ème} RIC et de la rue du Rhin, approuve les modalités de financement des études et des travaux précités et charge le Maire de signer tous les documents y relatifs.

10. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la programmation d'un séjour de ski dans les Vosges durant les vacances d'hiver 2011, la grille tarifaire correspondante ainsi que le projet pédagogique des mercredis et des petites vacances de l'année 2010-2011.

11. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la programmation d'un séjour de ski dans le Haut-Jura durant les vacances d'hiver 2011, la grille tarifaire correspondante ainsi que la grille tarifaire des activités proposées sur site pour cette même période.

12. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de formation pour les années 2010 à 2012 tel que présenté ainsi que le montant des crédits estimés qui sera inscrit au budget actuel et à venir.

13. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le règlement de formation annexé au plan de formation pour les années 2010 à 2012.

14. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte des conditions et modalités de règlement des frais de déplacement des agents communaux, approuve la prise en charge et le remboursement de leurs frais de déplacement, précise que le montant des crédits nécessaires sera inscrit au budget actuel et à venir et donne délégation au Maire à l'effet de signer toute pièce nécessaire à l'exécution de cette démarche.

15. Le conseil municipal prend acte de l'enregistrement des transformations et suppressions de postes par le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion.

16. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la prise en charge directe par la commune de l'acquisition du nouveau drapeau de la Musique Municipale de Blotzheim pour un montant de 734,72 € HT et charge le Maire du mandatement de ladite dépense.

17. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la convention de conseil et d'assistance gratuite aux collectivités avec l'ADAUHR conclue pour une période de 3 ans et charge le Maire de sa signature.

18. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification N° 3 du Plan Local d'Urbanisme ainsi que le rapport et les conclusions de M. Jean-Claude BRAUN, commissaire enquêteur, décide de tenir compte de ses 2 réserves concernant le libellé des articles UA 7.2.2. et AU 2.2. en les modifiant conformément à sa proposition et ce dans un souci de clarification, de ne pas tenir compte de sa recommandation concernant la zone « AUa » et charge le Maire des formalités administratives inhérentes.

19. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition d'une parcelle d'une superficie de 13 m² sise rue du Foyer appartenant aux Maisons MIKIT au prix de 225,- € aux fins d'élargir cette rue, autorise le Maire à nommer un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique préalable au reclassement de cette parcelle du domaine privé en domaine public communal et charge le Maire de la signature de l'acte de vente & toutes autres pièces utiles dans le cadre de cette procédure ainsi qu'à la prise en charge de tous les frais à intervenir notamment les honoraires du notaire et du commissaire enquêteur.

20. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition d'une parcelle d'une superficie de 34 m² sise rue du Trottrain appartenant à M. Cédric FOLTZER au prix de 1.530,- € aux fins d'élargir cette rue, autorise le Maire à nommer un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique préalable au reclassement de cette parcelle du domaine privé en domaine public communal et charge le Maire de la signature de l'acte de vente & toutes autres pièces utiles dans le cadre de cette procédure ainsi qu'à la prise en charge de tous les frais à intervenir notamment les honoraires du notaire et du commissaire enquêteur.

21. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition de parcelles d'une superficie de 39 m² sises rue de Michelbach appartenant à la SCCV Les Merisiers au prix de 1.755,- € aux fins de réaliser un trottoir à cet endroit, autorise le Maire à nommer un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique préalable au reclassement de ces parcelles du domaine privé en domaine public communal et charge le Maire de la signature de l'acte de vente & toutes autres pièces utiles dans le cadre de cette procédure ainsi qu'à la prise en charge de tous les frais à intervenir notamment les honoraires du notaire et du commissaire enquêteur.



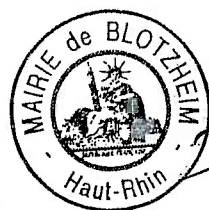
22. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la régularisation à titre gratuit d'une ancienne cession gratuite de parcelles sises au droit du N° 17B rue des Sources, charge le Maire de la signature de l'acte correspondant & toutes autres pièces utiles dans le cadre de cette procédure ainsi qu'à la prise en charge de tous les frais à intervenir notamment les honoraires du notaire et du commissaire enquêteur.

23. Le Maire indique que le rapport d'activités 2009 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin, du Syndicat Intercommunal de Blotzheim, Mulhouse & Saint-Louis et de la Communauté de Communes des Trois Frontières sont mis à la disposition du public et consultables en mairie pendant les heures d'ouverture des bureaux au public.

24. Le conseil municipal prend acte des actes de gestion opérés par le Maire dans le cadre des délégations lui ayant été conférées en vertu de la délibération N° 5 du 28 mai 2009.

25. Divers.

Les documents prévus par la loi N° 92-125 du 06.02.92 sont affichés en mairie de Blotzheim.



Le Maire,
Jean-Paul MEYER